

**RECONNAISSANCE, DESTIN, DIALOGUE:
MARTIN BUBER ET LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE**

MYRIAM LUCIA DI MARCO*

Abstract: in occasione del centenario della pubblicazione dell'opera *Ich und Du* di Martin Buber, il contributo intende proporre alcuni concetti essenziali per mostrare l'attualità del suo pensiero confrontandoli con i programmi di politica interna ed estera della Svizzera: dal riconoscimento dell'altro per un dialogo funzionante e autentico, alla costruzione di una comunità fondata sulla volontà di uomini liberi, fino alla necessità di definirsi «costruttori di ponti» tra le diverse culture per realizzare una cooperazione efficace e utile per la pace.

Keywords: Martin Buber – Dialogo – Svizzera – Israele – Democrazia

Abstract: on the occasion of the 100th anniversary of the publication of Martin Buber's work *Ich und Du*, the contribution intends to propose some essential concepts to show the relevance of his thought by comparing them with the intern and foreign policy programs of Switzerland: from the recognition of the other for a functioning and genuine dialogue, to the construction of a community based on the will of free men, up to the need to define oneself as a «builder of bridges» between the different cultures in order to achieve an effective and useful cooperation for peace.

Keywords: Martin Buber – Dialog – Switzerland – Israel – Democracy

1. Introduction

En 1923, il y a 100 ans, était publiée l'œuvre la plus importante de Martin Buber, *Ich und Du*. Un ouvrage qui a influencé les philosophes, les écrivains et les théologiens dans les années qui ont suivi, aussi bien en Occident qu'au Moyen-Orient. Honorant le centenaire de cette œuvre, la présente contribution entend mettre en avant certains

* Myriam Lucia Di Marco, Docente e Ricercatrice in Filosofia Politica, Facoltà di Teologia dell'Università della Svizzera Italiana. Email: myriam.di.marco@usi.ch

concepts de la pensée du philosophe, non pas d'un point de vue purement hassidique ou selon la philosophie du dialogue, tel qu'on le connaît souvent¹, mais en tant que philosophe politique, attentif aux exigences de la situation de son époque: de la reconnaissance de l'autre en tant que partie essentielle de l'identité et d'un dialogue fonctionnel, à la construction d'une communauté fondée sur la volonté d'hommes libres, jusqu'à l'exigence de se définir comme un «bâtitteur de ponts» entre les différentes cultures afin de parvenir à une coopération efficace et utile à la paix. L'authenticité et l'actualité de sa pensée, «toujours associée à un réalisme avisé»², sont également démontrées grâce à la comparaison proposée avec certaines caractéristiques du système politique d'une nation fédérale, la Suisse.

2. La relation je-tu comme base du dialogue fonctionnel dans une communauté fédérée

L'actualité de la pensée dialogique de Martin Buber, exprimée dans l'œuvre évoquée à l'occasion du centenaire, se révèle avant tout dans la relation comme élément fondateur pour l'homme dans un rapport de réciprocité, autrement dit de dialogue efficace, fondé sur la reconnaissance de l'autre. «Le dialogue [est en effet] le lieu où l'identité de chacun, de chacun de ces interlocuteurs, s'éclaire et s'épanouit»³. Il s'agit d'une rencontre (*Begegnung*), utilisée la plupart du temps par Buber comme synonyme de relation (*Beziehung*), qui conduit l'homme à entrer en relation avec l'Autre pour s'identifier à lui-même⁴. C'est un aspect de sa nature qui s'exprime dans une exigence de reconnaissance réciproque, sans laquelle tout le système social et politique, mais aussi juridique⁵, se fragmente, devenant la proie d'une dictature incontrôlable. Le dialogue est donc nécessaire à la coexistence et à la mise en relation d'hommes et de femmes de différentes cultures et religions⁶.

Comment se concrétise ce véritable dialogue entre des relations authentiques, en évitant la dictature? Dans la «vraie communauté» née de personnes entretenant une relation réciproque vivante avec un centre vivant⁷ et, par conséquent, différents cohabitants «libres»: «l'individu participe à la création d'une «vraie» communauté, d'un espace qui ne permet aucun exercice vertical du pouvoir de l'homme sur l'homme et qui, pour cette même raison, rend possible la relation horizontale mutuelle dans la forme

¹ P. Piccolella, in M. Buber 2008, 354-359.

² R. Di Cesare, in M. Buber 2020, 7.

³ A. Fabris, 2011, 70.

⁴ *Ich und Du* [1923], in M. Buber, 2019, 44; cf. B. Casper, 2009, 290-292; F. Ferrari, 2012, 187-200.

⁵ cf. T. Greco, 2021.

⁶ K. Kramer, 2019, XVII. 36-55.

⁷ *Ich und Du* [1923], in M. Buber, 2019, 64.

dialogique je-tu»⁸. La communauté se constitue comme un rassemblement d'hommes disposant d'organismes librement convenus et non hiérarchiques⁹. Afin d'éviter toute fragmentation d'intérêts divisés, il est cependant nécessaire qu'il y ait une orientation, une tendance, un sens à la matière politique, c'est-à-dire «le fait d'agir publiquement sur la base de la tendance à la réalisation de la souveraineté de Dieu»¹⁰. C'est ainsi qu'est configuré l'élément «théopolitique» de la pensée de Buber pour les vraies communautés, selon lequel «il n'existe pas de sphère politique en dehors de la sphère théopolitique»¹¹: l'identité de la communauté doit avoir comme fondement l'expérience humaine de la rencontre avec le transcendant, afin d'atteindre une «nouvelle organicité»¹². La communauté politique «post-sociale» (dans la mesure où elle va au-delà des normes) est ainsi présentée dans sa connotation théologique et non pas historique, le «moyen à travers lequel approcher le Royaume de Dieu annoncé, l'achèvement de l'œuvre de la création»¹³. La coexistence des êtres humains n'est parfaite qu'à travers la souveraineté immédiate de Dieu, dont le risque de fragmentation est réduit par la reconnaissance des membres de la communauté de la même souveraineté¹⁴. Il n'y a aucun conflit entre le service de Dieu et la communauté à laquelle on appartient, dans la mesure où l'on est conscient de poursuivre une seule Vérité: «Si l'organisme politique auquel nous appartenons ne porte pas atteinte à la totalité et à l'immédiateté de l'être, il peut prétendre être respecté dans la mesure où nous respectons nos conflits personnels»¹⁵. En résumé, le dialogue authentique, fondé sur la reconnaissance réciproque, est nécessaire et fondateur pour la vraie communauté formée d'individus libres en relation les uns avec les autres, avec la conscience d'une supériorité divine empêchant sa fragmentation.

S'il n'y a pas de lien avec le divin, comme orientation et soutien du politique, il existe des «fédérations fictives» où la minorité est mise sur le même plan que la majorité «apparemment nourrie des mêmes principes, mais qui en réalité sont révolus, dépourvus de vie autonome, de sorte que la minorité est finalement privée de toute capacité de nuire»¹⁶. Buber nous invite alors à éviter de nous imposer sur les autres afin de ne pas tomber dans le «malaise politique», en recourant au moyen religieux plutôt que politique, en convainquant l'autre à s'ouvrir. «La tentative peut sembler faible sur le plan politique, mais elle vise en réalité à exercer son effet sur le royaume de l'homme et sur celui de Dieu»¹⁷.

⁸ F. Filauri, 2022, 188.

⁹ L. Wolf, in M. Buber, 2018, 9-10.

¹⁰ M. Buber, 1989, 48.

¹¹ M. Buber, 1989, 169.

¹² M. Buber, *Worte an die Zeit*, in F. Filauri 2022, 180.

¹³ F. Filauri, 2022, 181.

¹⁴ M. Buber, 1989, 151.

¹⁵ M. Buber, 1996, 73.

¹⁶ Ivi, 59-60.

¹⁷ Ivi, 60.

Au niveau fédératif, on observe que la Suisse met en œuvre certaines stratégies politiques afin d'éviter de tomber dans le «fictif» soulevé par Buber: en se définissant comme une «démocratie consociative» (plus ou moins à partir des années 1930/1940 pour dépasser la polarité idéologique entre le mouvement ouvrier et les forces bourgeoises), dite aussi «de concordance», et non pas «de concurrence», les décisions définitives ne dérivent pas principalement du principe de majorité, mais ont tendance à être le résultat d'accords à l'amiable et de compromis, impliquant tous les partis politiques. Cette caractéristique s'est révélée notamment après la guerre, à travers le développement d'une «procédure de consultation» qui permettait aux forces politiques de s'exprimer avant tout débat au Parlement. L'équilibre visant à éviter que les représentations politiques ne revendiquent le pouvoir fait partie de l'histoire de la Suisse depuis le début du XXe siècle: «le renoncement à fonder la capacité opérationnelle et décisionnelle du système politique sur la prépondérance d'un parti majoritaire a contraint à trouver un consensus d'origine civile et religieuse, également favorable aux minorités, qui a conduit à la constitution de procédures politiques et d'institutions parfois désignées comme des pactes néo-corporatistes»¹⁸. Par ailleurs, en suivant la logique du compromis, au niveau de la participation «semi-directe», pour faire face à des initiatives populaires excessives pour la politique fédérale, l'Assemblée fédérale a la possibilité d'adopter un «contre-projet» indirect: le Parlement reprend partiellement l'initiative et entend la mettre en œuvre, mais pas au niveau constitutionnel (Lexique du Parlement). Le système fonctionne sur la base de la reconnaissance fondatrice réciproque des zones politiques régionales autonomes appelées «cantons», à la suite de l'Acte de Médiation de Napoléon de 1803, et de la population votante avec des caractéristiques spécifiques qui habite les cantons. L'article 1 de la Constitution cite: «Le peuple suisse et les cantons [...] forment la Confédération suisse», manifestant ainsi la double légitimité de l'État fédéral où l'élément démocratique représente le peuple et l'élément fédératif les cantons.

3. Les pactes fédéraux dans la logique sacrée religieuse

Logique du compromis, reconnaissance fondatrice réciproque, procédure de consultation, donc nécessité des «pactes fédéraux» pour rester ensemble dans une Confédération composée des différentes cultures et religions.

Bien que les historiens admettent que très peu d'accords datant de la fin du Moyen Âge (appelés «pactes fédéraux») ont été pris en compte pour la consolidation de l'identité nationale au milieu des années 1700¹⁹, la conviction que la Confédération avait un destin dérivé de Dieu en raison de sa nature de nation fondée sur l'intense «alliance»

¹⁸ P. Morandi, 2016. Traduction de la version italienne.

¹⁹ B. Stettler, 2010.

selon la Bible s'est développée dès la période de la Réforme. Le premier penseur à avoir lancé la «théologie de l'alliance fédérale» est Heinrich Bullinger (1504-1575), un disciple et successeur d'Ulrich Zwingli, dont la théorie est toujours présente dans la philosophie du droit public²⁰. Dans son ouvrage *De Testamento Seu Foedere Dei unico et aeterno*, publié en 1534, Bullinger reprend l'idée biblique de l'alliance, en s'appuyant également sur les Pères de l'Église, pour montrer comment, dès la création, Dieu conclut une alliance avec la nature et l'humanité, et que les alliances ultérieures entre les hommes sont renouvelées et répondent à l'alliance avec laquelle le monde a été créé²¹. Cette idée dans le contexte réformé suisse a permis, d'une part, le développement du concept moderne de fédéralisme et donc le courant de la «théologie fédérale» qui avait l'alliance au cœur de ses préoccupations et, d'autre part, la création d'une pensée réformatrice dans la Suisse commune qui permettait des accords et des partages au lieu de guerres et de dispersions²². Dans une perspective de relation sans intermédiaire, l'orthodoxie protestante présentait une doctrine chrétienne dans l'optique de l'alliance entre Dieu et son peuple²³. Cette doctrine sera reprise presque cent ans plus tard, avec l'ouvrage *Politica Methodice Digesta* (1603 et 1614) du calviniste Johannes Althusius (1557-1638), dans lequel il affirme que la participation active au processus socio-politique de la vie elle-même est avant tout un commandement donné par Dieu de partager les choses agréables et nécessaires dans une «symbiose» mutuelle²⁴. Avec l'avènement du sécularisme moderne, les penseurs de la théologie fédérale n'y parviendront cependant pas, comme le rappelle le plus éminent spécialiste du fédéralisme de notre époque²⁵, Daniel J. Elazar (1934-1999) : la Bible sera reléguée dans la sphère privée et abandonnée au nom du progrès, pour n'être reprise que par les fondateurs du fédéralisme américain²⁶. Parmi les philosophes politiques du XXe siècle qui ont repris les racines bibliques pour fonder le «dessein fédéral», Elazar cite Martin Buber: «tout comme Althusius était un médiéval tardif qui est devenu le précurseur de l'idée fédérale moderne, Buber était un moderne tardif qui pourrait être reconnu comme le précurseur

²⁰ H.U. Bächtold, 2011.

²¹ C. McCoy-J.W. Baker, 1991, 12-13.

²² La nécessité politique d'empêcher la dissolution de la Confédération s'est manifestée à deux reprises : d'abord lors de la guerre confessionnelle du 11 octobre 1531, qui a éclaté parce que Zurich et Berne ont bloqué le transport de sel et de céréales vers les cantons de Glaris, de Bâle, de Soleure et de Schaffhouse. Ces cantons refusent d'accepter la proposition de Zwingli de prêcher librement l'Évangile sur leur territoire. La coexistence de deux confessions est tentée par la paix de Kappel, qui pose les bases du principe *Cuius Regio, Eius Religio* introduit dans l'Empire en 1555. La seconde occasion concerne la Deuxième confession helvétique" de Bullinger de 1566 : grâce à un accord avec Théodore de Bèze, successeur de Calvin, une déclaration confessionnelle suisse valable pour tous les réformés voit le jour et donc une alliance politique qui bloque le danger d'une éventuelle invasion par une puissance catholique (Savoie ou France). (Maissen 2015, 100-106). Pour le document de Bullinger, cf. *Confessio Helvetica Prior*.

²³ M. Scattola, 2007, 98.

²⁴ T. Hueglin, 1979, 24-25.

²⁵ Pour un aperçu de sa pensée: Elazar, 1987a; lb. 1995.

²⁶ D. Elazar, 1987b, 2.

d'un fédéralisme postmoderne. Tous deux ont vécu dans les dernières générations de l'ancienne ère ; tous deux ont combiné des éléments de la pensée établie avec de nouvelles impulsions, au point de faire débattre les étudiants de leurs systèmes sur la place qui leur revient dans l'histoire intellectuelle ; tous deux ont fondé leurs systèmes sur la Bible; tous deux ont cherché à traduire les idées en action par leur engagement politique. Pour boucler la boucle, Buber commence *Utopie et socialisme*, l'énoncé concis de son grand dessein, en acceptant la définition d'Althusius de la polis comme Consociatio Consociationum ou communauté de communautés²⁷. Même l'érudit Bernard Susser souligne que le fédéralisme est pour Buber une «catégorie messianique, l'essence même de l'utopie». Et c'est à partir de la tradition biblique et juive que Buber est parvenu au concept du Royaume de Dieu tel que les réformateurs suisses du XVIe siècle l'avaient défini, prévoyant la souveraineté réelle de Dieu sans représentants, sans intermédiaires, mais à travers un pacte, une alliance²⁸, dans un dialogue interhumain constant qui prend exemple sur le dialogue entre l'homme et Dieu²⁹. Enfin, Elazar lui-même conduit au lien théologique théorique entre la Suisse et Buber: «les Suisses ont inventé ou réinventé le fédéralisme en Europe et ont représenté la plus grande expression du fédéralisme dans le monde entre l'époque de la fédération des tribus israélites»³⁰.

4. La religion comme limite de l'activité politique

Dans cette pensée théologique fédérale, où la relation avec le divin est fondamentale pour éviter toute fragmentation au sein d'une communauté politique, Buber souligne l'authenticité de cette relation entre Dieu et l'homme, nécessaire pour atteindre sa véritable humanité dans les rapports avec l'autre dans une tension constamment et éthiquement ouverte³¹, où Dieu est l'ultime garant de la relation avec l'autre, en fondant «notre responsabilité éthique, notre implication et notre participation dans le destin de l'humanité tout entière»³².

Si Dieu est le garant, le fondement de notre éthique, ou mieux encore celui qui a l'initiative du dialogue avec l'homme³³, il est possible de comprendre la centralité, dans la pensée bubérienne, de la religion en tant que limite critique des activités politiques

²⁷ Ivi, 10-11. Notre traduction de l'anglais.

²⁸ B. Susser, 1987, 317.

²⁹ Ivi, 323-324.

³⁰ D. Elazar, 1998, 181.

³¹ *Ich und Du* [1923], in M. Buber, 2019; M. Giuliani, 2003, 53. Le lien entre la sphère politique et la transcendance considérée selon la conception juive, c'est-à-dire dans ses attributs éthiques, est un élément d'originalité des philosophes juifs du XXe siècle (I. Kajon, 2002, 13).

³² M. Giuliani, 2003, 54; M. Buber, 1965, 27.

³³ Cf. A. Fabris, 2011, 46-48.

humaines, car elle renvoie à une «sphère, de buts et de moyens, qui est toujours au-delà de toute réalisation historique»³⁴. L'inspiration divine est nécessaire à l'unité de l'existence humaine (*humanitas*) pour distinguer la vérité du mensonge, la justice de l'injustice³⁵. Le leader religieux Gandhi, par exemple, est identifié par Buber comme étant avant tout un réformateur religieux, car son action politique existait en vertu de l'objectif religieux de la non-violence³⁶. Par conséquent, si la religion est placée au-dessus de la politique, comme une sorte de *super partes* moral, Buber aboutit à la conséquence du refus de tout État religieux, puisque seul Dieu est le roi d'Israël³⁷. Une communauté intrinsèquement «anarchique», «dans la mesure où l'*arkhê* est l'exercice humain et mondain du pouvoir»³⁸. Par conséquent, l'homme politique est l'instrument de sa volonté³⁹).

L'élément religieux comme limite, mais aussi comme partage *super partes* d'une communauté pour partager une identité et des valeurs, rappelle les différentes «*Nominatio Dei*» des Constitutions élaborées au cours des deux derniers siècles⁴⁰. Prenons l'exemple du préambule de la Constitution suisse (acceptée en votation populaire du 18 avril 1999): «Au nom de Dieu Tout-Puissant, le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création, [...] arrêtent la Constitution que voici» (Constitution fédérale de la Confédération suisse). Dieu est placé comme garant de la volonté du peuple et des cantons de créer une nation difficile à construire naturellement, puisque fragmentée dès son origine par les différentes cultures, langues et religions présentes sur son territoire, mais avec un désir de liberté et d'autorégulation: des messes d'action de grâce pour les victoires militaires et pour renouveler les pactes fédéraux sont attestées dès la fin du XIVe siècle; et les éléments religieux liés au christianisme ont été maintenus au XIXe siècle et repropoés jusqu'à aujourd'hui⁴¹. Deux exemples: le «Cantique suisse», devenu officiel seulement en 1961, si bien que le peuple chante aujourd'hui encore dans la version italienne «*cittadino Dio lo vuol*» («citoyen Dieu le veut»), pour bien faire comprendre que c'est Dieu qui veut que les Suisses soient citoyens⁴²; et le drapeau, arborant une croix blanche, utilisée en 1339 parmi les soldats pour se différencier des autres combattants, sur un fond rouge qui, selon certains

³⁴ G. Morra, in M. Buber 1965, 20.

³⁵ M. Buber, «Jüdische Renaissance» [1901], in M. Buber 2015, 85.

³⁶ G. Morra, in M. Buber 1965, 20.

³⁷ G. Morra, in M. Buber 1956, 21.

³⁸ F. Filauri, 2022, 183.

³⁹ Cette ligne de pensée est mise en avant par les religieux juifs orthodoxes qui reconnaissent de facto mais non pas de jure l'État d'Israël (cf. A. Ravitzky, 2007).

⁴⁰ Cf. F. Ferrari, 2012.

⁴¹ T. Maissen, 2015, 86.

⁴² Ce n'est que dans la version italienne que l'on retrouve cette expression: la version française cite «Au ciel montent plus joyeux, au ciel montent plus joyeux, Les accents d'un cœur pieux» et le Schweizerpsalm «*Gott im hehren Vaterland, Gott, den Herrn, im hehren Vaterland*». (Toutes les versions font référence à une demande de protection, de lien avec le divin, mais avec des nuances linguistiques et politiques différentes).

historiens, fait référence au sang du Christ (DFAE). Le chapelain du Saint-Gothard s'exclama en 1937: «Saluez le Saint-Gothard! Il est symbole de paix, d'entente et de travail; et prions le Très-Haut qu'il en soit toujours ainsi! [...] On dirait que le Créateur a voulu arrêter, avec cette croix, sur le Saint-Gothard, cœur de l'Helvétie, les valeurs suprêmes de notre vie et de notre tradition: une vie honnête et droite, héroïque dans le passé, digne dans le présent»⁴³. Dans le récit suisse, aux côtés de la divinité supérieure se tient le saint suisse par excellence, repris aussi bien par les catholiques que par les réformés comme exemple de charité mais aussi d'autodétermination: Nicolas de Flüe⁴⁴. D'ailleurs, pour reprendre les mots de Peter von Matt: «L'idée qu'on puisse vivre sans récits, images ni signes mythiques est une illusion, aussi bien pour l'individu que pour la société. Elle se base sur une conception de la science qui est elle-même mythique»⁴⁵. La motivation religieuse au-dessus de la politique est une garantie nécessaire.

La demande de protection divine pour la communauté était toutefois liée à la conviction que cette dernière avait un «destin prédéfini» et non une appartenance de sang⁴⁶: «Le peuple naît toujours comme unité de *destin*: lorsque des groupes d'hommes, dans un grand moment commun, sont unis dans une nouvelle totalité par un grand destin commun à même de les façonner»⁴⁷. L'unité de destin est fortifiée par «son aspect spirituel, c'est une mémoire organique potentielle commune qui s'actualise sans cesse dans les nouvelles générations, au plan de l'expérience, de la langue et du style de vie»⁴⁸.

Le «destin» fait également partie de l'histoire de la narration suisse, qui a connu un véritable essor pendant la Seconde Guerre mondiale. Le président Baumann, après l'annexion de l'Autriche en 1938, a affirmé que le pays était disposé à combattre, puisque «le peuple suisse tout entier est résolu, sans distinction de langue, de confession ou de parti, à défendre jusqu'à la dernière goutte de sang l'inviolabilité de la patrie contre tout agresseur»⁴⁹. L'attitude de défense de son propre territoire a grandi parmi la population, en prenant un caractère de «défense spirituelle»: c'est ainsi qu'est fondée Pro Helvetia, une fondation de propagande d'État visant à promouvoir cette nouvelle culture politique confédérale. Son premier président, Philip Etter, a refusé d'utiliser des termes comme «race» ou «sang», et a donc défini la Confédération comme une «synthèse du patrimoine spirituel des trois grandes régions linguistiques»⁵⁰, soulignant ainsi son caractère historique et spirituel unique. La «défense spirituelle» a été acceptée par tous les partis avec de multiples interprétations, mettant cependant en évidence deux points fondamentaux: l'indépendance (entendue comme neutralité) et la défense nationale

⁴³ O. Mazzoleni, R. Ratti, 2009, 28.

⁴⁴ T. Maissen, 2018, 47.

⁴⁵ P. von Matt, 2015, 172.

⁴⁶ M. Buber, 2013, 39.

⁴⁷ Ce concept est présent dès ses premiers écrits (P. Mendes-Flohr, B. Susser, in M. Buber, 1976, 66).

⁴⁸ Discours de Karlsbad lors du XIIe Congrès sioniste [1921], in M. Buber, 1985, 73-74.

⁴⁹ T. Maissen, 2015, 295.

⁵⁰ Ivi, 296.

(contre tout ce qui n'était pas considéré comme suisse). La Suisse se concevait comme une «communauté du destin» (*Schicksalsgemeinschaft*)⁵¹. La force de résistance du peuple suisse en tant qu'élément d'un projet politique est mise de côté avec la chute du mur de Berlin en 1989, mais la conviction d'élection du peuple suisse demeure aujourd'hui encore présente et claire, notamment dans la poursuite de l'objectif d'agir comme médiateur et facilitateur en politique étrangère pour les pays en conflit. Elle se constitue donc en tant que «nation» selon la définition de Buber: «Dans la mesure où un peuple prend conscience que, par son existence, il se distingue d'autres peuples [...] et qu'il agit en conséquence, il devient une nation»⁵².

5. Martin Buber et la Suisse en tant que *Brücken-Bau*

Après avoir placé le rapport je-tu originaire nécessaire à la reconnaissance réciproque, dans une communauté d'hommes libres et avec la relation divine comme garante, ce système doit pouvoir être utilisé comme modèle, comme pont pour aider les peuples à atteindre une paix durable.

Paul Mendes-Flohr définit Martin Buber comme un *Brücken-Bau*, un bâtisseur de ponts⁵³. Il ressort de ses écrits sur le conflit israélo-palestinien, après l'émergence du sionisme politique de Herzl et jusqu'aux dernières années de sa vie, une prise de position constante en faveur du dialogue, de la compréhension réciproque et de la coexistence pacifique qui en découle, jusqu'à la conception d'une Confédération du Proche-Orient sous l'égide de Jérusalem⁵⁴. Il met en évidence une distinction terminologique importante pour cette pensée: le fait de vivre *nebeneinander*, l'un à côté de l'autre (avec tolérance, sans connaissance réciproque), et *miteinander*, l'un avec l'autre⁵⁵. Ce dernier terme reprend le «vivre et travailler avec», en incluant l'autre afin de mieux répondre aux besoins qui émergent. Il distingue ainsi la simple empathie (*Einführung*) de l'inclusion (*Umfassung*), la première signifiant «glisser avec ses propres sentiments dans la structure dynamique de l'autre», et la seconde «l'extension de son propre caractère concret, la réalisation de la situation actuelle de la vie, la présence complète de la réalité à laquelle on participe... [sans] renoncer à quoi que ce soit de sa [propre] réalité vécue, il faut vivre l'événement commun du point de vue de l'autre»⁵⁶. L'inclusion est entendue comme comportement éthique dicté par un commandement divin, l'autre étant une rencontre

⁵¹ Ivi, 297.

⁵² Discours de Karlsbad lors du XIIe Congrès sioniste [1921], in M. Buber, 1985, 74.

⁵³ P. Mendes-Flohr, 2007, 102.

⁵⁴ L. Wolf, in M. Buber, 2008, 9-10.

⁵⁵ P. Mendes-Flohr, in M. Buber 2008, 14-15.

⁵⁶ P. Mendes-Flohr, 2007, 118-119.

avec un Tu⁵⁷; un principe qui veut «inclure la réalité de l'autre (sujet autonome comme moi) dans sa propre réalité, intégrer l'histoire, le point de vue, les peurs, les joies et les espoirs de l'autre dans sa propre histoire»⁵⁸. Et comment aboutir à cette inclusion? À travers, comme indiqué plus haut, une «communauté» fondée sur le libre arbitre, la réciprocité et l'affinité élective.

Dans le sillage de cette philosophie communautaire (au-delà des transformations dues aux différentes élaborations pendant sa vie), Buber se rend compte qu'il est nécessaire de cultiver une compétence interculturelle, pour travailler comme *bâtisseur de ponts*. «Des ponts entre une culture et une autre, entre juifs et chrétiens, entre juifs et Allemands, entre juifs israéliens et Palestiniens»⁵⁹, en écoutant l'Autre comme un Tu avec attention, confirmé essentiellement en tant qu'être humain⁶⁰. Un dialogue interculturel qui pouvait être réalisé avec le projet d'un État binational, thème central de l'approche politique du mouvement Ihud, et objectif de Buber, pour la survie des deux peuples⁶¹, dans lequel il y aurait une coopération économique, l'égalité des droits pour tous les citoyens et une souveraineté partagée. Malgré la *Realpolitik* (politique de puissance) qui montrait l'impossibilité de trouver des points de convergence entre les peuples en raison de leurs intérêts nationaux et politiques radicalement différents, Buber a continué à insister sur la nécessité du dialogue: «il appartenait à cette minorité sioniste (une minorité même au sein du "pacifisme") qui, pour favoriser un accord avec les Arabes, était même prête à une limitation de l'*Aliyah*»⁶². Sa critique de la souveraineté politique majoritaire juive en Palestine s'est poursuivie bien après la création de l'État d'Israël en 1948. Lors du XIIe Congrès sioniste de 1921, mandaté par son parti, le Hitachdut, le penseur viennois a déclaré, et a confirmé dans les années qui ont suivi:

«Notre retour en Erets-Israël, qui doit s'effectuer sous la forme d'une immigration sans cesse croissante, ne veut porter préjudice à personne. En alliance avec le peuple arabe, nous voulons créer sur cette terre que nous partageons une communauté économique et culturelle florissante, et dont le développement permette à chacun de ses membres de devenir autonome et de s'épanouir sans entraves. Notre entreprise de colonisation destinée uniquement à sauver notre peuple et à lui redonner vie, n'pas pour objectif d'exploiter une région à la manière des capitalistes et ne sert pas des fins impérialistes; elle prend son sens dans le travail créateur d'hommes libres sur une terre partagée en commun»⁶³.

Dans sa lettre de réponse à Gandhi, Buber a repris ce concept :

⁵⁷ Ivi, 108.

⁵⁸ P. Mendes-Flohr, in M. Buber 2008, 15.

⁵⁹ P. Mendes-Flohr, 2007, 117.

⁶⁰ Ivi, 118-119.

⁶¹ G. Daniele, 2013.

⁶² P. Mendes-Flohr, in M. Buber 2008, 37.

⁶³ Discours tenu à l'occasion du XIIe Congrès sioniste, «Proposition d'une résolution sur la question arabe» [1921], in M. Buber, 1985, 87.

«Nous ne voulons pas les expulser, nous voulons vivre avec eux. Nous ne voulons pas les dominer, nous voulons servir avec eux. [...] Juifs et Arabes revendiquent ce pays, mais on peut en réalité concilier les revendications des uns et des autres pour peu qu'on les ramène à des proportions déterminées par la vie elle-même et par une volonté d'apaisement, et donc si on les traduit en termes de besoins qu'ont les hommes, pour eux et pour leurs enfants»⁶⁴.

La «volonté» de s'établir sur la Terre que Dieu a donnée au peuple lui-même avec la collaboration de ses voisins autochtones⁶⁵ demeure un appel constant des discours de Buber. Encore plus avec l'évolution des événements caractérisés par des attentats et des manifestations après la Grande Guerre. Il réaffirme la nécessité d'un accord entre les parties, à garantir au niveau international, y compris au sein de la commission anglo-américaine chargée de l'étude de la situation en Palestine en 1946⁶⁶. Exactement dix ans plus tard, à la suite de la naissance de l'État d'Israël et de la défaite des États arabes limitrophes, il souligne à nouveau la nécessité d'une nouvelle économie pour une nouvelle société pour les Arabes, aidés et soutenus par les nouvelles formes sociales de vie produites par Israël⁶⁷.

Sur ce dernier point essentiel, la Confédération helvétique souligne également une communauté d'exigences maintes fois affirmées par Martin Buber, à savoir disposer et mettre à disposition de *bons services* pour favoriser l'idée du dialogue, dans lequel «les acteurs principaux, selon leur propre volonté, souhaitent discuter des questions relatives à la (poursuite de la) démocratisation sur un pied d'égalité et sur la base d'arguments»⁶⁸. Si le modèle démocratique suisse n'est en effet pas entièrement exportable dans d'autres régions du monde, puisqu'il est structuré sur son histoire et sa géographie spécifiques (et qu'il n'est pas toujours un exemple de nation pacifique), ses partenaires peuvent tirer profit de son expérience: «la démocratie n'est pas une monnaie d'échange, mais une question sur laquelle les partenaires se réunissent sur un pied d'égalité dans le but de résoudre les problèmes à l'aide de l'apprentissage mutuel [*mutual learning*]» (Ivi). La Suisse favorise le terrain d'entente sur lequel les parties impliquées dans un conflit peuvent identifier leurs intérêts dans la résolution des problèmes, en se présentant comme une médiatrice fiable, porteuse d'un système institutionnel politique et économique basé sur la volonté qui conduit à la stabilité⁶⁹.

⁶⁴ «Lettre à Gandhi» [1939], in M. Buber, 1985, 166.

⁶⁵ Dans un Midrash, Dieu a dit: «La Terre m'est chère plus que toute autre chose [...]. Je veux laisser entrer Israël, que j'aime, sur la Terre que j'aime» (M. Buber [1950] 1987, 61).

⁶⁶ Cf. A. Marzano, 2018, 114-116.

⁶⁷ *Socialisme et paix* [1956], in M. Buber 1985, 354-357.

⁶⁸ W. Linder, S. Mueller, 2021, 276.

⁶⁹ Ivi, 277. Le concept de *Willensnation*, politiquement atteint en 1848, à travers lequel la Confédération se définit comme une entité politique avec un peuple ne se définissant pas de façon exclusive par la race, le sang et la terre, mais comme une nation fondée sur la volonté d'être ensemble (T. Maissen, 2018, 167-174), peut servir de base politique aux nations multiculturelles en conflit.

Cet objectif est traduit de façon cohérente dans la stratégie de coopération au Moyen-Orient, notamment ces dernières années, où la politique étrangère suisse se focalise sur le développement économique en prêtant attention à la sensibilité de la population des nations. Le document qui présente la stratégie pour la région Mena pour les années 2021-2024 affirme que le Département fédéral des affaires étrangères suisse a renouvelé son engagement en faveur de la promotion du dialogue, conformément à l'art. 54 §2 de la Constitution suisse, en s'inspirant de sa tradition humanitaire et des valeurs de responsabilité, d'égalité des chances et d'ouverture au monde, fort également de sa position de «pays neutre doté d'un solide système démocratique, vierge de tout passé colonial»⁷⁰. Plus particulièrement, pour revenir à la question si chère à Martin Buber, «s'agissant du conflit israélo-palestinien, la Suisse a adopté une position équilibrée, qui s'appuie sur le droit international. Elle appelle tous les acteurs au dialogue et a proposé ses services pour faciliter la poursuite des pourparlers»⁷¹. En ce qui concerne l'office de soutien aux réfugiés palestiniens, la Suisse «se mobilise pour que soient menées à bien les réformes nécessaires au sein de l'Unrwa»⁷². La nation helvétique met donc à disposition son «rôle de facilitatrice des processus de paix dans la région [...], s'engage pour la prévention des conflits et la lutte contre l'extrémisme violent»⁷³. En termes de collaboration pratique, elle s'engage également dans la promotion de l'augmentation des emplois dans le secteur des nouvelles technologies sur le territoire palestinien, et en Israël dans la diplomatie aussi bien scientifique que verte pour «le transfert des connaissances requises dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030»⁷⁴.

Le rôle de *Brücken-Bau* a été réaffirmé début mai 2023 par le Chef du Département fédéral, M. Ignazio Cassis, lors du Conseil de sécurité des Nations Unies, que la Suisse a présidé pour la première fois de son histoire: «le moment est venu de reconstruire des ponts, de bâtir un cadre réglementaire commun et respecté, basé sur les droits de l'homme et sur le droit international, et destiné à renforcer les fondements d'une architecture plus vaste de la paix»⁷⁵.

6. Perspectives

La situation géopolitique du Moyen-Orient rappelle à grands cris la nécessité de revenir aux concepts fondateurs de la philosophie politique de Martin Buber (malgré sa

⁷⁰ Dfae, 2020, 3.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² Ivi, 24.

⁷³ Ivi, 26.

⁷⁴ Ivi, 28.

⁷⁵ G. Pontecorboli, 2023, 2.

disparition avant les guerres qui ont redéfini la région, comme la guerre des Six Jours en 1967 et la guerre du Kippour en 1973), infatigable penseur et promoteur des processus de paix fondés sur la connaissance et les intérêts réciproques. Une reconnaissance de l'autre, irréductible à l'autre mais, indispensable à la compréhension de sa propre identité, et donc partie intégrante de la solution du problème. De son vivant, Buber n'a cessé de rappeler dans ses écrits la nécessité de rechercher le dialogue pour éviter des conflits sans fin dans la région israélienne: il avait prévu d'un côté la colère de la population arabe et, de l'autre, la revendication du sionisme politique. Par conséquent, la construction d'une identité collective fondée sur le sentiment d'un destin commun pour faire fructifier la terre qu'on habite et devenir un État économiquement et politiquement stable, en collaborant et en mettant en œuvre les différents domaines d'activité de la société (l'objectif, comme exposé plus haut, de la stratégie étrangère suisse), doit devenir l'objectif pour sortir de la situation dans laquelle se trouve le Moyen-Orient.

D'un point de vue géopolitique stratégique, les Accords d'Abraham de 2020 qui prévoient une coopération avec Israël dans un large éventail de domaines comme l'éducation, le tourisme et l'économie avec certains États arabes de la péninsule⁷⁶, sont une tentative évidente de solution, dans l'espoir d'inspirer un nouveau pacte social (déjà mis en évidence par Buber en 1987⁷⁷) qui comporte la reconnaissance des tribus présentes en Moyen-Orient, pour un dialogue constructif et authentique⁷⁸ au sein d'un État modèle démontrant au niveau international que l'idée démocratique libérale au Moyen-Orient pourrait être instaurée (comme dans le projet original du sionisme présenté par Theodor Herzl dans son ouvrage de 1896 *der Judenstadt*). Le dialogue, basé sur la reconnaissance de l'autre, comme l'affirme Martin Buber, est nécessaire. Quelle est, sinon, comme s'interrogent aussi les partisans du fédéralisme suisse, l'autre solution?

BIBLIOGRAPHIE

BÄCHTOLD Hans Ulrich, 2011, «Bullinger, Heinrich». In *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, in: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010443/2011-04-07/>

BUBER Martin, 2019, *Ich und Du*. In Id., *Martin Buber Werkausgabe. Band 4 Schriften über das dialogische Prinzip*. Gütersloher Verlagshaus, Munich.

⁷⁶ Cf. O. Winter, Y. Guzansky, 2020.

⁷⁷ Cfr. M. Buber, 1987, 50-61.

⁷⁸ S. Della Pergola, 2023, 41-56.

BUBER Martin, 1993, *Il principio dialogico e altri saggi*, sous la direction de Andrea Poma. San Paolo, Cinisello Balsamo.

BUBER Martin, 2015, *Israele e i popoli. Per una teologia politica ebraica*. Morcelliana, Brescia.

BUBER Martin, 1989, *La regalità di Dio*. Marietti, Bologne.

BUBER Martin, 1995, *L'Éclipse de Dieu: Considérations sur les relations entre la religion et la philosophie*. Nouvelle Cité, Bruyères-le-Châtel

BUBER Martin, 1980, *Le problème de l'homme*. Aubier Montaigne, Paris.

BUBER Martin, 1996, *Profezia e Politica. Sette saggi*, sous la direction et introduction de Gianfranco Morra. Città Nuova, Rome.

BUBER Martin, 2013, *Rinascimento ebraico. Scritti sull'ebraismo e sul sionismo (1899-1923)*. Mondadori, Milan.

BUBER Martin, 1987, *Sion. Storia di un'idea [1950]*. Marietti, Bologne.

BUBER Martin, 2020, *Sentieri di utopia. Sulla comunità [1950]*, sous la direction et introduction de Donatella Di Cesare. Marietti, Bologne.

BUBER Martin, 2015, *Umanesimo ebraico*. Il Nuovo Melangolo, Gênes.

BUBER Martin, 2008, *Una terra e due popoli. Sulla questione ebraica-araba*, Postface de Paolo Piccolella. Giuntina, Florence.

BUBER Martin, 1985, *Une terre et deux peuples*. Lieu Commun, Paris.

BUBER Martin, 2019, *Worte an die Zeit*. In Id., *Martin Buber Werkausgabe. Band 11. Schriften zur politischen Philosophie und zur Sozialphilosophie*. Gütersloher Verlagshaus, Munich.

BULLINGER Heinrich, *Confessio Helvetica Prior. Erstes Helvetisches oder Zweites Basler Bekenntnis von 1536*, Reformierte Kirche Baselland, in: <https://www.reformiert-info.de>
<https://www.reformiert-info.de/daten/File/Upload/doc-6219-1.pdf>.

CASPER Bernard, 2009, *Il pensiero dialogico. Franz Rosenzweig, Ferdinand Ebner e Martin Buber*. Morcelliana, Brescia.

CONSTITUTION FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, 1999, in: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

DANIELE Giulia, 2013, «Challenging National Narratives in Palestine/Israel: Interconnections between Past and Present». In *Quest Issues in Contemporary Jewish History. Journal of Fondazione CDEC* (2013), in: www.quest-cdecjournal.it/focus.php?id=236

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES (Dfae), «Bandiera». In: <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/fr/home/gesellschaft/traditionen/fahne.html>

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES (Dfae), 2020, «Stratégie MENA 2021-2024». In: https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/dfae/publikationen.html/content/publikationen/fr/eda/schweizer-aussenpolitik/Strategie_MENA_2021-2024

DELLA PERGOLA Sergio, 2023, «Israele al bivio. Riforma o rivoluzione?». In *LIMES. Rivista Italiana di Geopolitica*, 41-56.

ELAZAR Daniel J., 1995, *Covenant and Polity in Biblical Israel*. In Id., *The Covenant Tradition in Politics*. Transaction Publishers, New Brunswick, vol. 1.

ELAZAR Daniel J., 1998, *Covenant and Civil Society: The Constitutional Matrix of Modern Democracy*. In Id., *The Covenant Tradition in Politics*. Transaction Publishers, New Brunswick, vol. 4.

ELAZAR Daniel J., 1987a, *Exploring Federalism*. University of Alabama Press, Tuscaloosa.

ELAZAR Daniel J., 1987b, «Viewing Federalism as Grand Design». In Id. (ed.), *Federalism as Gran Design. Political Philosophers and the Federal Principle*, 1-11. University Press of America, Lanham.

FABRIS Adriano, 2011, *La scelta del dialogo. Breviario filosofico per comunicare meglio*. Ed. Messaggero, Padoue.

FERRARI Francesco, 2018, *La comunità postsociale. Azione e pensiero politico di Martin Buber*, Préface de Siegbert Wolf. Castelvechi, Rome.

FERRARI Francesco, 2012, *Presenza e relazione nel pensiero di Martin Buber*. Ed. dell'Orso, Alessandria.

FERRARI Silvio, 2012, «Dio, religione, Costituzione». In *OLIR. Osservatorio delle libertà ed istituzioni religiose*, in: www.olir.it

FILAURI Federico, 2022, «La comunità anarchica. Il principio teopolitico in Martin Buber». In *Congetture politiche. Scritti in onore di Maurizio Merlo*, sous la direction de Giulia Angelini, Giuditta Bissiato, Alvisè Capria et Mauro Farnesi Camellone, 173-190. Padova University Press, Padoue.

GIULIANI Massimo, 2003, *Il pensiero ebraico contemporaneo*. Morcelliana, Brescia.

GRECO Tommaso, 2021, *La legge della fiducia. Alle radici del diritto*. Laterza, Rome-Bari.

KAJON Irene, 2002, *Il pensiero ebraico del Novecento. Una introduzione*. Donzelli, Rome.

KRAMER Kenneth Paul, 2019, *Martin Buber's Dialogue. Discovering Who We Really Are*. Cascade Books, Eugene.

HERZL Theodor, 1992, *Der Judensstadt*. Il Melangolo, Gênes.

HUEGLIN Thomas, 1979, «Johannes Althusius: Medieval Constitutionalist or Modern Federalist?». In *Publius*, vol. 9, nr. 4, 9-41.

INNO NAZIONALE SVIZZERO, in: <https://www.parlament.ch/it/services/mediateca/inno-nazionale-svizzero>.

LEXIQUE DU PARLEMENT, in: <https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/parlamentsw%C3%B6rterbuch/parlamentsw%C3%B6rterbuch-detail?WordId=268>

LINDER Wolf, MUELLER Sean, 2012, *Swiss Democracy. Possible Solutions to Conflict in Multicultural Societies*. Palgrave Macmillan, Cham.

MAISSEN Thomas, 2018, *I miti svizzeri. Realtà e retroscena*. Armando Dadò Ed., Locarno.

MAISSEN Thomas, 2015, *Svizzera. Storia di una federazione*. Beit, Trieste.

MARZANO Arturo, 2018, *Storia dei sionismi. Lo Stato degli ebrei da Herzl a oggi*. Carocci, Rome.

von MATT PETER, 2015, *La Svizzera tra origini e progresso*. Armando Dadò Ed., Locarno.

MAZZOLENI Oscar, RATTI Remigio, 2009, *Identità nella globalità. Le sfide della Svizzera Italiana*. Lugano-Milan.

MCCOY Charles, BAKER. J. Wayne, 1991, *Fountainhead of Federalism. Heinrich Bullinger and the Covenantal Tradition*. Westminster/John Knox Press: Louisville (Kentucky)

MENDES-FLOHR Paul, 2007, «Martin Buber: A Builder of Bridges». In *Jewish Studies Quarterly. Translating Texts, Translating Cultures*, vol. 14, nr. 2, 101-119.

MENDES-FLOHR Paul, Susser Bernard, 1976, «Alte und neue Gemeinschaft: An Unpublished Buber Manuscript». In *AJS Review*, 1/1976.

MORANDI Pietro, 2016, «Démocratie de concordance». In *Dictionnaire historique de la Suisse (DSS)*, in: <https://hls-dhs-dss.ch/it/articles/010095/2016-04-13/>

PONTECORBOLI Gianna, 2023, «Costruire ponti e far rispettare il diritto internazionale». In *Corriere del Ticino* (4 mai 2023), 2.

RAVITZKY Aviezer, 2007, *La fine svelata e lo Stato degli ebrei. Messianismo, sionismo e radicalismo religioso in Israele*. Marietti, Gênes-Milan.

SCATTOLA Mario, 2007, *Teologia politica*. Il Mulino, Bologne.

STETTLER Bernhard, 2010, «Pactes fédéraux». In *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, in: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009600/2010-05-07/>

SUSSER Bernard, 1987, «The Anarcho-federalism of Martin Buber». In *Federalism as Grand Design. Political Philosophers and the Federal Principle*, edited by Daniel J. Elazar, 317-329 University Press of America, Lanham.

WINTER Ofir, GUZANSKY Yoel, 2020, «Islam in the Service of Peace: Religious Aspects of the Abraham Accord». In *INSS* (The Institute for National Security Studies), in: <https://www.inss.org.il/publication/israel-uae-deal-and-islam/#:~:text=The%20announcement%20of%20the%20agreement,peaceful%20believers%20of%20all%20religions.>